

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 17 février 2025 au 21 février 2025 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 17 février 2025 au 21 février 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 14 mars 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 127.449 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
17/02/2025	1.161	68,60	68,50	68,70	79.649	AQEU
17/02/2025	6.341	68,63	68,40	68,75	435.184	CEUX
17/02/2025	2.096	68,62	68,50	68,70	143.826	TQEX
17/02/2025	15.457	68,63	68,35	68,75	1.060.829	XBRU
18/02/2025	1.192	68,39	68,15	68,55	81.523	AQEU
18/02/2025	5.172	68,39	68,10	68,55	353.716	CEUX
18/02/2025	2.257	68,39	68,15	68,55	154.352	TQEX
18/02/2025	12.682	68,41	68,05	68,55	867.593	XBRU
19/02/2025	784	67,95	67,65	68,55	53.275	AQEU
19/02/2025	5.524	67,82	67,55	68,55	374.626	CEUX
19/02/2025	1.574	67,88	67,60	68,55	106.844	TQEX
19/02/2025	14.959	67,90	67,55	68,60	1.015.761	XBRU
20/02/2025	1.112	67,77	67,50	67,95	75.363	AQEU
20/02/2025	5.161	67,78	67,45	68,05	349.821	CEUX
20/02/2025	1.860	67,80	67,60	68,05	126.106	TQEX
20/02/2025	16.117	67,74	67,50	68,00	1.091.737	XBRU
21/02/2025	1.142	68,17	67,90	68,40	77.855	AQEU
21/02/2025	6.797	68,19	67,80	68,40	463.482	CEUX
21/02/2025	2.769	68,25	67,85	68,55	188.976	TQEX
21/02/2025	23.292	68,35	67,80	68,65	1.591.952	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 17 février 2025 au 21 février 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 21 février 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 13.975.621 actions GBL représentatives de 10,1 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 72,8 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 500 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €16,3mds à fin septembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être delivering meaningful growth, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation